

# **Modalités d'inscriptions aux sorties**

**Les inscriptions sont prises à partir de 14h (avant la conférence)  
les jours indiqués sur la page de présentation de chaque sortie.**

**Le nombre de participants est limité à la capacité d'un autocar.**

**RAPPEL : TOUTE INSCRIPTION A UNE SORTIE NE SERA ENREGISTRÉE  
QU'ACCOMPAGNÉE DE SON PAIEMENT PAR CHÈQUE, sinon l'inscription sera  
placée en liste d'attente.**

**Les chèques ne sont débités qu'après la sortie.**

## **Conditions d'annulation**

**Nos tarifs sont calculés au plus juste, nous ne pourrons pas rembourser les  
adhérents qui renonceraient tardivement sans pouvoir être remplacés.**

**En cas d'annulation à la sortie, les conditions de remboursement sont les  
suivantes:**

**1/ Remboursement intégral s'il y a remplaçant sur liste d'attente et si  
le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.**

**2/ Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie, sans  
remplaçant : 50%**

**3/ Désistement à partir du 8ème jour avant la date de départ sans  
remplaçant : seuls les frais non engagés seront remboursés (déduction  
faite des acomptes versés par l'U.P.T.)**

**4/ Non présent à l'heure du départ : aucun remboursement.**

**Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si un nombre  
minimum d'inscrits n'est pas atteint.**